

Les mesures de précautions à rappeler à nos enfants (en dehors de l'école)

➤ **RÈGLES DE SÉCURITÉ :**

◆ Si notre enfant rencontre un inconnu dans la rue :

- Quand un inconnu s'approche de lui, à pied ou en voiture, il doit absolument rester loin de lui (garder ses distances), pour éviter de se faire saisir par celui-ci.
- Si l'inconnu lui court après, l'enfant doit s'enfuir en criant très fort quelque chose du genre : « Vous n'êtes pas mon père !... au secours !... à l'aide ! ».
- Dans ce cas, se réfugier rapidement dans un commerce de proximité, ou bien demander de l'aide à une personne dans la rue, ou encore sonner à une habitation.



◆ Si notre enfant est seul à la maison et que quelqu'un frappe à la porte :



- Il doit s'assurer que la porte est verrouillée.
- Ne jamais ouvrir la porte à un inconnu.
- Ne répondre qu'à travers la porte, et seulement si l'inconnu sait qu'il y a quelqu'un au domicile.
- Ne jamais dire qu'il est seul, mais que ses parents sont occupés (sous la douche, à la sieste,...).
- Proposer à l'inconnu de laisser son nom et un numéro de téléphone où ses parents pourront le rappeler.
- Composer le 17 au téléphone fixe si l'inconnu insiste, ne s'en va pas, ou tente de s'introduire dans le domicile.

◆ Si notre enfant est seul à la maison et que le téléphone sonne :

- Ne jamais dire qu'il est seul, mais que ses parents sont occupés (sous la douche, à la sieste,...)
- Proposer à l'inconnu de laisser son nom et un numéro de téléphone où ses parents pourront le rappeler.

■ **Si notre enfant est victime ou témoin d'une agression :**

- Il doit en parler à un adulte de confiance.
- S'il a des blessures, il doit les montrer.
- Il doit dénoncer l'agresseur à la police ou à la gendarmerie.



■ **S'il n'est pas certain de ce qu'il doit faire, il doit se poser 3 questions :**

- Est-ce que je me sens bien ou pas dans cette situation ?
- Est-ce qu'un adulte en qui j'ai confiance saura où je suis, avec qui, et ce que je vais faire ?
- Si je fais ce que l'inconnu me demande, et que je ne me sens pas bien, est-ce que je pourrai obtenir de l'aide en cas de besoin ?

* S'il répond OUI à toutes ces questions = SÉCURITÉ

* S'il répond NON à une seule question = DANGER

➤ LES RÈGLES D'OR POUR LA SÉCURITÉ DE NOTRE ENFANT :



- Avant d'aller où que ce soit, demander la permission à ses parents et leur dire où il va, avec qui, convenir d'une heure de retour, et la respecter.

- Avertir ses parents de tout contretemps.

- Se promener en groupe et rester toujours avec ses camarades.

- S'il doit se promener seul, éviter d'emprunter des chemins isolés, et privilégier le vélo.

- Ne jamais (même en groupe) suivre un inconnu.

- Ne jamais (même en groupe) monter dans la voiture de personnes qu'il ne connaît pas, ou peu.

- Refuser tout bonbon, cadeau ou argent de personnes qu'il ne connaît pas, ou peu.



© Maxppp

➔ Les personnes à qui notre enfant peut se confier :

- Ses parents.

- Son professeur (d'école ou de collège), ou tout autre personnel de son établissement scolaire :

* s'il y en a : assistante sociale, psychologue, infirmière ou médecin scolaire.

* sinon : assistant d'éducation, C.P.E., chef d'établissement ou tout autre membre de direction.

- Son chauffeur d'autobus.

- Tout autre adulte de confiance.

Il n'est jamais trop tard pour demander de l'aide. Nos enfants ont le droit d'insister jusqu'à ce qu'ils reçoivent l'aide dont ils ont besoin.

➔ En cas d'urgence, nos enfants peuvent chercher secours dans :

- Un lieu public.

- Un poste de police/gendarmerie, ou une caserne de pompiers.

- Un bureau de poste ou toute autre administration.

- Une bibliothèque.

- Un commerce : magasin, hôtel, restaurant, station service,...